



APPEL A PROJETS 2022

MINDCHANGERS

*Des Régions et leurs jeunessees s'engagent
pour la planète et ses habitants*



Initiative organisée avec la contribution financière de l'Union européenne

Projet CSO-LA/2020/415-010

Préambule

Le projet Mindchangers est un dispositif de soutien financé par la Commission européenne (CE) dans le but de renforcer les connaissances et l'engagement des citoyens sur les Objectifs de développement durable (ODD).

Conçu et développé dans six territoires européens¹, ce projet recherche tout particulièrement à encourager les jeunes à s'engager en faveur des ODD et à sensibiliser à l'Agenda 2030 en les mobilisant aux niveaux local et international. Il s'agira de contribuer à apporter des éclairages et à promouvoir des moyens d'agir sur les problèmes spécifiques liés au changement climatique et aux migrations, en abordant les processus mondiaux qui les influencent, tant dans les pays du Nord qu'au Sud.

Pour atteindre cet objectif, le projet Mindchangers se déploiera jusqu'en septembre 2024 autour de trois activités principales :

- Une **étude régionale**, réalisée par une équipe de chercheurs rattachés à l'université de Toulouse 2, s'attachera à mieux comprendre les ressorts de l'engagement actif des jeunes. Cette étude alimentera un parcours d'accompagnement visant le renforcement des compétences et des approches des acteurs régionaux, collectivités territoriales ou organisations de la société civile², mobilisant ou souhaitant mobiliser les publics jeunes.
- Parallèlement, deux **appels à projets** – le premier en 2021, le second en 2022 – encourageront les acteurs régionaux à contribuer à la mobilisation de la jeunesse d'Auvergne-Rhône-Alpes en faveur de la sensibilisation aux ODD et des possibilités d'agir pour les atteindre.
- Les initiatives soutenues par le projet Mindchangers dans les six territoires impliqués contribueront à une **campagne de communication** visant à mobiliser les jeunes Européens sur la réalisation des ODD. Cette campagne s'appuiera sur des événements régionaux hautement fréquentés par les publics jeunes, et développera nombre d'activités sur les réseaux sociaux pour démultiplier l'écho des activités. Des échanges d'expérience entre jeunes ayant participé à des initiatives lauréates en Auvergne-Rhône-Alpes et dans les cinq territoires européens partenaires seront également organisés.

Pour en savoir plus sur le projet Mindchangers, rendez-vous sur le site de RESACOOP, à la page

<http://www.resacoop.org/mindchangers-appel-projets-2022>

¹ Outre Auvergne-Rhône-Alpes, le Bade Württemberg en Allemagne, la Fédération Wallonie-Bruxelles en Belgique, La Rioja en Espagne, le Piémont en Italie, et la région de Dolj en Roumanie.

² Associations, ONG, fondations, syndicats.

1. Objet de l'appel à projets

Cet appel à projets vise à soutenir financièrement des actions suscitant l'engagement des jeunes en faveur des Objectifs du développement durable, conduites par des collectivités ou des organisations de la société civile de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Ces actions de sensibilisation s'appuieront sur la mobilisation et la participation active de jeunes, de 15 à 35 ans, à partir de leurs propres initiatives ou en co-construisant avec eux des démarches appropriées, hors temps scolaires.

Elles se dérouleront en Auvergne-Rhône-Alpes, et viseront des publics diversifiés dans notre région : jeunes, familles, éducateurs, habitants de quartiers, etc.

Afin de renforcer la qualité, l'impact et la pérennité des initiatives soutenues, ces actions de sensibilisation associeront les acteurs des territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans leur diversité, en particulier les collectivités, et notamment les acteurs de la coopération internationale, de l'éducation à la citoyenneté et/ou au développement durable, du secteur jeunesse, des professionnels de la communication ou des médias, etc.

Pour illustrer à la fois les interdépendances à l'échelle mondiale et la dimension internationale de l'engagement autour de l'Agenda 2030, une part des activités des projets soutenus pourra se dérouler dans des pays du Sud, dans la mesure où ces activités contribuent à l'atteinte des objectifs de sensibilisation en Auvergne-Rhône-Alpes. Le dialogue avec des acteurs des pays du Sud, ou des diasporas de nos territoires, est par ailleurs encouragé.

Les projets devront aborder au moins l'un des Objectifs de développement durable, sachant que les enjeux du changement climatique et/ou des migrations devront être explicitement traités en lien avec le ou les ODD choisis. Pour chaque ODD abordé, les projets s'attacheront à en expliquer la nature et les enjeux, tant locaux qu'internationaux, et mettront en lumière des possibilités, individuelles et collectives, pour contribuer à l'atteindre.

Ils adopteront de manière transversale une perspective de genre, c'est-à-dire qu'ils développeront une approche incluant les deux sexes tant dans l'analyse des problématiques traitées que dans la mise en œuvre des activités de mobilisation.

Les supports et produits de communication issus des projets soutenus contribueront au développement de la campagne de communication européenne mise en œuvre dans le cadre du projet Mindchangers.

2. Qui peut demander un financement ?

Les **organisations de la société civile** et les **collectivités territoriales** basées en **région Auvergne-Rhône-Alpes** peuvent candidater à l'appel à projets Mindchangers.

Plusieurs organisations peuvent s'associer pour déposer un même projet ; dans ce cas une organisation devra être désignée cheffe de file³ la ou les autres seront considérées comme co-demandeurs⁴.

Si l'organisation cheffe de file ou « co-demandeuse » est une organisation de la société civile, celle-ci devra :

- Avoir un **statut juridique** et être basée en **région Auvergne-Rhône-Alpes**
- Avoir un **but non lucratif**
- Avoir une existence de **2 ans minimum**
- Avoir au minimum **30 membres ou sympathisants (bénévoles, donateurs, etc.)**
- Disposer d'un budget annuel **inférieur à deux millions d'euros** (au cours des deux dernières années)

Si l'organisation cheffe de file ou « co-demandeuse » est une collectivité locale, celle-ci devra :

- Être située en **région Auvergne-Rhône-Alpes**
- Si la collectivité locale se présente en tant que cheffe de file, elle devra déposer sa candidature en **partenariat avec au moins une organisation de la société civile** « co-demandeuse »

Quel que soit le statut du chef de file ou du co-demandeur, les organisations candidates devront :

- être impliquées dans des activités relevant de la coopération et de la solidarité internationale, de l'éducation à la citoyenneté, ou de l'éducation au développement durable dans toutes ses dimensions (sociale, économique, culturelle et artistique, environnementale) et avoir une expérience dans le champ de la **sensibilisation, du plaidoyer ou de la communication d'au moins 2 ans**
- **Ne pas avoir reçu de fonds** en tant que chef de file, co-demandeur, ou lauréat d'un autre projet financé par l'appel à projet **de l'Union européenne** sur la sensibilisation et l'éducation au développement (EU DEAR) de 2018

NB : chefs de file et co-demandeurs ne pourront obtenir qu'une seule subvention pour l'ensemble des deux appels à projets organisés dans le cadre de Mindchangers. Ils peuvent toutefois être partenaires associés⁵ dans d'autres projets.

³ Voir les définitions en annexe.

⁴ Idem.

⁵ Idem.

3. Quels projets peuvent être financés ?

3.1 Critères de sélection et priorités

Les projets retenus devront :

- **Mobiliser les jeunes citoyens des territoires d’Auvergne-Rhône-Alpes**
Les projets financés devront avoir comme groupe cible principal des jeunes de la région Auvergne-Rhône-Alpes âgés de 15 à 35 ans. Le groupe cible doit être identifié et défini de manière claire.
Leur implication et leur engagement, depuis la conception du projet, jusqu’à sa réalisation et son évaluation, doit être recherchée par les porteurs de l’initiative, dans une démarche de pédagogie active. Celle-ci prévoira par exemple des temps de débat, organisation d’enquêtes, recherche de solutions, etc.

A noter : le fait que les jeunes doivent composer le groupe cible principal des projets n’exclut pas la mobilisation d’autres personnes (parents, personnes âgées, éducateurs…) en tant que groupes cibles ou bénéficiaires finaux⁶.
- **Contribuer à la sensibilisation et à l’engagement des citoyens d’Auvergne-Rhône-Alpes pour l’atteinte des ODD**
Cela signifie que les activités devront contenir des informations sur le ou les ODD ciblé(s) ainsi que des pistes individuelles ou collectives pour agir en leur faveur. Le projet devra contribuer au renforcement de la compréhension par le(s) public(s) visé(s) des interdépendances mondiales ainsi que des rôles et responsabilités des citoyens au sein d’une société mondialisée. Il devra susciter l’engagement sur des actions à une échelle locale ou globale et sur les aspects sociaux, économiques, environnementaux du développement durable. Les ODD peuvent être abordés à travers le travail réalisé par des organisations parties prenantes ou non du projet.
- **Renforcer les partenariats entre collectivités locales, organisations de la société civile et jeunes citoyens sur le territoire auvergne-rhônealpin**
Les actions s’appuieront autant que possible sur des partenariats diversifiés basés sur la collaboration entre collectivités locales, organisations de la société civile, jeunes citoyens et d’autres acteurs pertinents le cas échéant. Ces partenariats contribuent à l’atteinte de l’ODD 17 - « Partenariat pour la réalisation des objectifs. »
- **Inclure un ensemble d’activités relevant de l’éducation à la citoyenneté et/ou au développement durable, et des campagnes de communication et de sensibilisation, basées sur les principes de la communication constructive**
Les activités réalisées par les jeunes devront aller au-delà de la seule description des problèmes en indiquant, dans la mesure du possible, des pistes de solutions et/ou

⁶ Voir les définitions de « groupes cibles » et « bénéficiaires finaux » en annexe.

d'engagement individuel ou collectif contextualisées tenant compte des causes structurelles du problème. L'approche choisie devra permettre d'aborder le sujet dans une perspective globale tenant compte de la complexité des problématiques traitées et mettant en lumière les interdépendances à l'échelle internationale.

- Faire un lien explicite entre les problématiques abordées et les enjeux climatiques et/ou migratoires

Les actions devront aborder le ou les ODD choisi(s) et les problématiques traitées sous l'angle de l'une au moins de ces deux dimensions. Celles-ci seront abordées en tant que phénomènes d'ampleur mondiale, tout en proposant des pistes d'action à l'échelle des habitants de notre région.

- Adopter une perspective de genre

Les activités devront tenir compte des différences basées sur le genre à la fois dans l'analyse des problématiques traitées et dans la construction du projet (mobilisation des jeunes, identification des publics visés, définition, mise en œuvre et évaluation des activités).

Une attention particulière sera portée aux projets qui :

1. Prévoient une collaboration avec des journalistes, des professionnels de la communication, ou des médias

Ces collaborations permettront d'augmenter l'audience des actions conduites et de donner au message une portée plus large. Elles contribueront à rendre les productions (articles, reportages, vidéos, etc.) plus attractives et plus lisibles pour les destinataires. Elles pourront être l'occasion de débattre des questions éthiques autour des modes de traitement de l'information et de formulation des messages. Les organisations candidates devront être en mesure de garantir l'indépendance du travail du ou des professionnel(s) partenaire(s).

2. Impliquent la participation d'acteurs de pays dits « du Sud⁷ »

La portée et l'universalité de l'Agenda 2030 peuvent être éclairées par la mobilisation d'organisations ou d'acteurs vivant dans un pays du Sud, ou de diasporas établies dans nos territoires. Le croisement des regards contribue à faire percevoir la complexité des processus mondiaux qui influencent les enjeux de développement durable, et témoigne des interdépendances entre pays du Nord et du Sud. Il permet de dépasser les stéréotypes en mettant en lumière le dialogue entre expertises et engagements développés à l'échelle mondiale, et l'enrichissement mutuel qui en découle.

Dans le cas d'initiatives portées par des organisations de la société civile, une attention particulière sera portée aux projets impliquant une ou plusieurs collectivités territoriales.

⁷ Pays ou territoires partenaires éligibles tels que définis par le CAD de l'OCDE : <http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/DAC-List-ODA-Recipients-for-reporting-2021-flows-Fr.pdf>

3.2 Activités éligibles

- Les actions doivent être menées en région Auvergne-Rhône-Alpes. Des activités pourront être menées dans les pays du Sud partenaires des porteurs de projets, dans la mesure où elles constituent une part mineure de l'action et contribuent directement aux objectifs de sensibilisation dans notre région.
- Tous types d'activités relevant de l'éducation à la citoyenneté et/ou du développement durable, de la sensibilisation, et/ou de la communication (actions de rue, expositions, ateliers, débats, séminaires, campagnes sur les réseaux sociaux, articles, documentaires, etc.) peuvent être proposés, hormis des activités d'éducation formelle.
- Afin d'assurer une diffusion optimale de leurs messages, les candidats décriront leur stratégie de communication. La production de supports de communication (reportages, sites web, vidéos, applications, podcasts, jeux, ou tout autre matériau), devra pouvoir s'inscrire dans la campagne européenne Mindchangers.

Activités non-éligibles

Pour consulter l'ensemble des activités non éligibles, merci de vous référer à l'annexe.

3.3 Coûts éligibles

Pour consulter l'ensemble des coûts éligibles et non éligibles, merci de vous référer à l'annexe.

Attention : les coûts encourus ne seront considérés éligibles qu'à compter de la date de notification de l'accord de financement.

4. Montant de l'aide et modalités financières

Le montant global de l'enveloppe dédié à cet appel à projets est de 400.000 euros.

Le montant de l'aide attribuée par projet se situera entre 10.000 € et 30.000 €, dans la limite de 90 % du total des coûts éligibles du projet présenté.

Les organisations candidates devront apporter un co-financement minimum de 10 % (non issu d'un financement de l'Union européenne) des coûts totaux du projet. Les contributions en nature ne sont pas prises en compte pour le co-financement. Des frais administratifs forfaitaires pourront être intégrés dans le budget du projet dans la limite de 7 % maximum des coûts directs éligibles.

Pour les projets retenus, 80 % de la subvention attribuée sera versée au démarrage du projet, les 20 % restants seront versés après audit et approbation des rapports narratif et financier finaux.

La subvention ne peut générer de bénéfices ou de revenus ni pour le chef de file et les co-demandeurs, ni pour aucune entité affiliée⁸.

⁸ Dans le cadre de cet appel à projets, le bénéfice est défini comme un excédent des recettes par rapport aux coûts éligibles approuvés lors de la demande de solde.

5. Accompagnement des projets

Les organisations lauréates intégreront la dynamique régionale du projet Mindchangers et bénéficieront d'un accompagnement qui sera composé de :

- **Un séminaire de démarrage** au cours duquel elles partageront stratégies, méthodologies et besoins de formation. Les procédures administratives et financières relatives à la gestion de la subvention seront précisées, ainsi que le cadre de la campagne de communication Mindchangers.
- **Plusieurs journées de formations** (en présentiel et en distanciel) aborderont notamment les méthodologies utiles pour susciter et accompagner l'engagement de la jeunesse. Alternant échanges d'expérience entre pairs et apports externes, ces rencontres seront ouvertes aux acteurs régionaux engagés dans ou intéressés par ces sujets. Le contenu de ces journées tiendra compte des besoins de formation identifiés au cours du séminaire de démarrage.
- **Des temps de rencontre** seront organisés dans le cadre d'événements régionaux partenaires mobilisant fortement la jeunesse d'Auvergne-Rhône-Alpes. Les projets soutenus seront mis en lumière, bénéficiant d'une visibilité et d'un rayonnement larges. Ils alimenteront les échanges et la réflexion sur les enjeux liés à l'engagement de la jeunesse, au développement durable, au changement climatique et à la migration.

La participation à ces activités d'au moins deux personnes par lauréat est attendue.

A l'issue de la période de réalisation des projets, une rencontre internationale à Turin réunira des jeunes impliqués dans les projets soutenus à l'échelle européenne par Mindchangers. Les participants partageront leurs expériences et formuleront des recommandations communes à l'attention des décideurs politiques régionaux et nationaux.

La participation à l'ensemble des activités mentionnées ci-dessus sera prise en charge par le projet.

Enfin, les structures financées pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé par l'équipe technique de RESACOOP tout au long de la mise en œuvre de leur action.

6. Procédure et sélection

6.1 Calendrier général

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :	31 mai 2022 à 18h00
Communication des résultats :	fin juillet 2022
Réalisation des projets :	du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023
Compte-rendu financier :	avant le 30 novembre 2023

6.2 Modalités de dépôt

La procédure complète de candidature est disponible sur le site de RESACOOP, à l'adresse suivante : <http://www.resacoop.org/mindchangers-appel-projets-2022>

La réponse à un rapide questionnaire sur l'éligibilité est un prérequis nécessaire au reste de la procédure de candidature.

Toute la procédure est détaillée à l'adresse sus-mentionnée ou en téléchargement .pdf : <http://www.resacoop.org/sites/default/files/documents/projets/Mindchangers/appelsaprojet/AAP2022/noticedossiercandidaturemindchangers2022.pdf>

Les candidatures ne respectant pas ce processus et/ou incomplètes ne seront pas prises en compte.

Une fois la candidature soumise, l'organisation demandeuse ou cheffe de file recevra un accusé de réception.

Pièces à fournir :

1. Formulaire de candidature complété et signé par le représentant légal de la structure cheffe de file
2. Budget complété et signé par le représentant légal de la structure cheffe de file
3. Pour les organisations de la société civile cheffes de file ou co-demandeuses : les statuts officiels de la structure
4. Bilans comptables des deux dernières années de l'organisation cheffe de file
5. Présentation des expériences précédentes des structures parties prenantes du projet en lien avec les thématiques abordées par Mindchangers
6. Déclaration du demandeur signée par le chef de file et chacun des co-demandeurs. NB : une fiche par partenaire.

6.3 Processus de sélection

Chaque candidature sera évaluée par des consultants sélectionnés par appel d'offre. Les consultants évalueront les candidatures sur la base des critères d'évaluation détaillés ci-après. Pour chaque candidature, la décision finale sera prise par un comité de sélection et sera basée sur les notes et recommandations issues d'une grille d'évaluation remplie par les consultants. Le comité de sélection pourra prendre une décision contraire à la recommandation des consultants.

Dans le cas où il y aurait plus de projets éligibles que de fonds disponibles, les candidatures seront classées selon leur score pour déterminer celles qui seront financées.

Dans un souci de transparence et d'apprentissage, les candidats recevront une notification explicitant la décision prise.

A noter que l'appel à projets Mindchangers ne comporte pas de mécanisme de recours contre les décisions du comité d'évaluation.

Critères de sélection :

Les projets seront évalués selon les cinq critères suivants :

1. Pertinence du projet au regard des objectifs de l'appel à projet
2. Approche choisie pour développer le projet
3. Méthodologie envisagée
4. Capacité du/des porteur(s) du projet
5. Cohérence du budget

Voir le détail des critères de sélection sur le site de RESACOOP, à l'adresse :

<http://www.resacoop.org/mindchangers-appel-projets-2022>

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RESACOOP

Julien PUISSANT et Marine Kohlhaas

mindchangers@resacoop.org

Site Lyon (siège)

Campus UCLy - 10 place des Archives

69288 Lyon cedex 02

Tel : 04 72 77 87 67

mail@resacoop.org

Site Clermont-Ferrand

Hôtel de Région

59 boulevard Léon Jouhaux

63050 Clermont-Ferrand

Tel : 07 66 41 71 46

mail@resacoop.org

